Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 4: Relations transfrontalières

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique en septembre.

Les réductions de prix d'un mois à l'autre pour le mazout et l'essence ont allégé de 0,1 point de pour-cent l'indice suisse des prix à la consommation; d'une année à l'autre, par contre, le renchérissement subi par le mazout et l'essence a contribué à raison de 1,8 point de pour-cent à sa hausse. Sans ces mouvements de prix, l'indice suisse des prix à la consommation aurait augmenté, en septembre 1981, de 0,2% au lieu de 0,1% par rapport au mois précédent et de 5,7% au lieu de 7,5% comparativement au niveau qui était le sien une année auparavant.

La progression de l'indice du groupe **habillement** est imputable en premier lieu à des prix plus élevés pour des vêtements; des augmentations de prix pour de la lingerie d'homme, de dame et d'enfant ainsi que pour des chaussures se sont cependant aussi fait sentir.

Ce sont essentiellement des prix en hausse pour des tapis, pour des réparations au logement et pour des meubles qui ont fait monter l'indice du groupe **aménagement et entretien du logement**. En outre, des articles de literie, du linge de lit et de ménage, des produits pour la lessive et le nettoyage ainsi que de la vaisselle et des couverts ont également renchéri de façon notable.

Le mouvement ascendant de l'indice du groupe **santé et soins personnels** est imputable à des prix en hausse pour divers articles de toilette et travaux de coiffeurs.
Des prix plus bas pour des légumes ont été la cause décisive du recul de l'indice du groupe **alimentation**. De notables réductions de prix ont également été enregistrées pour le beurre de table (campagne de vente à des conditions avantageuses). Les effets de ces baisses ont cependant été affaiblis par des prix en hausse accusés surtout par le sous-groupe de la viande et la charcuterie, par diverses variétés de fruits et par certains produits à base de céréales. L'augmentation des prix indicatifs de la viande, décidée pour le 1er juillet 1981, aurait eu pour conséquence, déterminée uniquement par voie de cacul, de faire augmenter l'indice de 0,20% si elle avait été reportée immédiatement sur les prix de détail. Les hausses effectivement survenues jusqu'en septembre 1981 dans le sous-groupe de la viande et de la charcuterie ont atteint cette valeur calculée; elles ont influé à raison de 0,23% sur l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.
En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de septembre 1981, un indice de 198,7 points.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Claude Brügger, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président: Roland Schaller, 2740 Moutier

Secrétaire général: Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 25.— Prix du numéro: Fr. 2.50 Caisse: CCP 25-2086